

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2018 – 20H30

Le 20 juin 2018, à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 13 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, Maire ; E. MACREZ, G. MORIN, F. RAMOS, G. HULIN, Adjoints ; B. BLOTTIERE, M. COGE, J-L. POUILLE, F. VERGER, G. LAUTONNE, G. DELAFOSSE, L. DROUET, F. BIENVENU

ABSENTS EXCUSES :

B. AUBRY

ABSENTS :

L. MIGNON

C. MOREL

S. FOSSET

S. FERREIRA

Secrétaire de séance : E. MACREZ

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Enregistrement séance :

Monsieur le Maire indique que dorénavant les séances de conseil municipal seront enregistrées, afin de faciliter la rédaction du compte rendu.

Courrier de Dominique DU MERLE :

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de démission de Monsieur DU MERLE Dominique, qui souhaite que ce courrier soit lu en conseil municipal :

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Par la présente, je souhaite vous faire connaître la décision que j'ai prise de me retirer définitivement du conseil municipal pour raison de santé.

En effet je suis frappé d'une maladie brutale et incurable qui m'empêche tout travail suivi, étant hospitalisé à l'hôpital St Antoine au service Oncologie à Paris.

Il ne s'agit en effet nullement d'un désintérêt quelconque de ma part pour les affaires de la ville d'Orbec pour laquelle vous connaissez mon attachement, quand bien même je suis en désaccord avec les mesures que vous êtes en train de mettre en place.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, chers collègues, l'expression de mes meilleures pensées.

Dominique du Merle »

Monsieur le Maire indique que la démission de Monsieur DU MERLE a été enregistrée et comprend que sa priorité du moment ne soit pas forcément les débats du conseil municipal.

Il convient de le remplacer dès à présent, par un candidat de la liste sur laquelle Monsieur DU MERLE a été élu, qui accepte le poste de conseiller municipal.

Monsieur MICHEL Alain et Madame PETIT Carole ont été consultés et ils ont exprimés leur refus dans un courrier.

Ensuite, Monsieur LEMETTAIS a été consulté et il a accepté de siéger au conseil municipal, il va rédiger son courrier d'acceptation et le déposer à la mairie. Il conviendra ensuite de l'installer officiellement lors du prochain conseil municipal et de le nommer dans les différentes commissions auxquelles il souhaite siéger.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

REMERCIEMENTS

Le club d'Echecs remercie pour la mise à disposition gracieuse du centre culturel pour leur tournoi annuel

La CCI Caen Normandie remercie Monsieur le Maire et sa chef de projet Claire SANSON pour leur intervention lors des ateliers de territoires le 10 avril 2018 à Aunay-sur-Odon, avec pour thème la revitalisation centre-bourg

L'Orchestre Régional de Normandie remercie pour l'excellent accueil réservé lors du festival de musique de chambre du 11 au 13 mai 2018

Monsieur LABROUSSE remercie pour l'intervention sur le trottoir au 69 rue Croix aux Lyonnais

Monsieur LEYSEN, professeur à l'école Notre Dame, remercie pour la mise à disposition gracieuse du centre culturel pour la représentation de la comédie musicale Grease.

L'Etablissement Français du Sang remercie pour la mise à disposition gracieuse du foyer bar du centre culturel pour l'organisation de la collecte du 22 mai dernier.

L'EPMS Marie du Merle remercie pour le prêt du matériel pour le goûter champêtre du 15 juin dernier ainsi qu'au service technique pour la manutention.

18/37 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2018 pour donner suite à la notification de la subvention DETR reçue le 19 juin 2018, pour les travaux d'entrée de ville pour l'année 2018

Monsieur le Maire indique que cette subvention a été obtenue grâce à l'intervention de Monsieur le Sous-Préfet auprès de Monsieur le Préfet, faisant suite à plusieurs rendez-vous en mairie et en Sous-Préfecture pour défendre ce dossier et pouvoir notamment cumuler DSIL-DETR, sachant que notre ville est lauréate du programme revitalisation centre bourg lancé par l'Etat.

Monsieur le Maire tient à remercier officiellement Monsieur le Sous-Préfet car sans lui, cette subvention n'aurait pas pu être obtenue.

Il informe que pour les travaux d'entrée de ville, pour cette année 2018, et grâce à cette subvention DETR et avec l'ensemble des subventions demandées, nous arrivons à un taux de subventionnement de 79.22 %. Ce qui est proche du maximum de subventionnement possible de 80 %. Il se réjouit pour les finances de ville et l'autofinancement qui restera à charge et félicite Claire SANSON, chef de projet, pour la rédaction des dossiers de demande de subvention.

Décision modificative

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
2315 travaux en cours	+300 000 €	1341 DETR	+300 000 €
Total	+ 300 000 €	Total	+ 300 000 €

Cette subvention DETR servira à affermir une partie de la tranche conditionnelle pour commencer une partie des parkings en même temps que les travaux sur la place de la poissonnerie afin de pouvoir libérer du stationnement

Après cet exposé et en l'absence de question, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité la délibération concernant la décision budgétaire modificative ci-dessus.

18/38 – ENTREE DE VILLE : MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 janvier 2018, le conseil municipal a autorisé le recrutement d'une maîtrise d'œuvre chargée du suivi des travaux de l'entrée de ville (parkings) et de la réalisation de l'aménagement de la rue du Général de Gaulle et de la rue des Canadiens. Une procédure de marché public sur procédure adaptée a été lancée le 16 mars 2018 avec une date limite de réception des offres fixée au 10 avril 2018

Le marché est décomposé en **2 tranches** :

- **Tranche ferme** Aménagement des parkings de l'entrée de ville pour le suivi des travaux (VISA, DET Direction d'exécution des contrats de travaux, AOR Assistance aux opérations de réception)
- **Tranche optionnelle** : Aménagement des rues du Général de Gaulle et des Canadiens de l'étude de projet à l'AOR.

2 offres sont parvenues dans les délais.

Le 11 avril 2018, la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des offres, ARC EN TERRE pour un montant de 65 628 € HT et SOGETI INGENIERIE INFRA pour un montant de 65 940 € HT.

Ensuite, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 avril 2018 et a présenté son rapport d'analyse suivant les critères d'attribution du marché et il en ressort que l'offre proposée par le bureau d'études ARC EN TERRE/ECR est la plus avantageuse. L'entreprise possède, ainsi que cela en a été jugé lors de l'ouverture de son offre, les qualifications, références et capacités techniques et financières pour assurer la bonne exécution de la prestation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir les bureaux d'études Arc en Terre / ECR comme maître d'œuvre pour le suivi des travaux de l'entrée de ville et l'étude complète de l'aménagement rues du Général de Gaulle et des Canadiens.

Après cet exposé et en l'absence de question, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité la délibération concernant le choix de l'entreprise pour la mission maîtrise d'œuvre exposée ci-dessus.

18/39 – ENTREE DE VILLE : AVENANT PARKINGS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de commencer les travaux d'entrée de ville par la création de stationnements supplémentaires, il est donc nécessaire de débiter la tranche conditionnelle. Les subventions n'étant pas toutes notifiées pour lancer dans sa globalité la tranche conditionnelle, elle doit être scindée en 2 phases. La première phase (parking Leplé, place du Marché) sera lancée en même temps que travaux de la place de la poissonnerie (mise en place par l'entreprise Eiffage, attributaire du marché, de 2 équipes qui travailleront simultanément) et la seconde phase suivra après notification des subventions (départementale et régionale - octobre -novembre 2018).

À la suite de la demande des commerçants et afin de ne pas leur faire manquer la saison estivale importante pour eux, le démarrage des travaux a été décalé au lundi 20 août 2018, l'entreprise

Bouygues qui reprend les réseaux souterrains aura alors terminé son intervention, il n'y aura plus qu'une entreprise sur place, ce qui sera moins ennuyeux pour les commerçants et les riverains. Monsieur le Maire indique qu'il rencontre régulièrement les commerçants, notamment lors des réunions hebdomadaires de chantier. Ils sont ravis des travaux qui vont avoir lieu, ils n'ont pas perdu de chiffre d'affaire depuis le début des travaux en sous-sol, et constatent aussi que le stationnement est plus facile grâce à la diminution du nombre de voitures ventouses. Il indique que pendant 2 mois, lors des travaux pour le parvis du musée, il n'y aura pas de passage possible vers le centre-ville, des solutions alternatives pour rejoindre le centre-ville sont en cours d'élaboration, l'information sera transmise ultérieurement dans le bulletin municipal

Cette nouvelle répartition de travaux doit faire l'objet d'un avenant que Monsieur le Maire soumet à l'autorisation du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que cet avenant ne modifie pas l'économie du marché.

Après cet exposé et en l'absence de question, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité la délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant pour la nouvelle répartition de travaux.

18/40 – SDEC : EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux d'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication concernant la rue du Général de Gaulle peuvent débuter en juillet 2018, pendant les vacances scolaires, avant la reprise de cette rue qui interviendra en 2019.

Le coût total de cette opération est estimé à **212 026.91 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 20 %, sur le réseau d'éclairage de 20 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 20 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **145 595.51 €** selon la fiche financière, déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

La facturation interviendra en 2019 et sera réglée en section de fonctionnement.

Monsieur DELAFOSSE demande si la rue du Général de Gaulle sera bloquée pendant les travaux. Monsieur le Maire lui répond que non car les poteaux à enlever se trouvent sur le côté pair de la route, l'effacement des réseaux se fera sur un côté de voirie, avec des fourreaux en attente des travaux définitifs de la rue.

Monsieur DELAFOSSE demande s'il y aura de la lumière la nuit. Monsieur le Maire lui indique que le basculement d'éclairage public se fera au moment de la mise en place des candélabres définitifs, une fois les travaux hors sol effectués.

Madame BLOTTIERE demande si les réseaux téléphoniques seront effacés également. Monsieur le Maire lui indique que oui et également le réseau fibre, comme sur la place de la Poissonnerie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité la délibération concernant l'effacement des réseaux rue du Général de Gaulle

18/41 – SDEC : PROGRAMME TEPCV

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la convention TEPCV a été signée le 14 décembre 2016 avec un engagement sur l'éclairage public de passage à l'éclairage LED des luminaires du centre-ville et d'axes structurants.

Une partie de cet engagement va être réalisé grâce au diagnostic éclairage public (voté le 01.03.2018), reste cependant 85 foyers et 26 mâts à renouveler dans le cadre du programme TEPCV, hors diagnostic.

Le SDEC a réalisé le chiffrage correspondant qui s'élève à 76 455 .78 €, déduction faite de la part assurée par le SDEC.

Après cet exposé et en l'absence de question, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité la délibération concernant le programme TEPCV par le SDEC

18/42 – SDEC : MODIFICATION DU PROJET PLACE DE LA POISSONNERIE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} mars 2018, il a été voté le projet d'effacement des réseaux « place de la Poissonnerie » tranche 1 du rond-point jusqu'au musée, suivant le dossier établi par le SDEC Energie.

La participation communale s'élevait à 43 447.98 €, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Cette participation initiale ne comprenait pas le renouvellement du réseau télécom, or, après consultation d'ORANGE, il faut intégrer le renouvellement des réseaux ORANGE pour notamment le passage du réseau de fibre optique.

Le coût total des travaux en intégrant cette modification s'élève maintenant à 79 922.22 € et la nouvelle participation communale à 54 841.69 €, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Monsieur le Maire indique que le fait d'avoir réalisé les travaux d'effacement des réseaux jusqu'à la caisse d'épargne, avancera grandement les travaux de l'hypercentre programmés en 2020. Les poteaux bétons seront déposés mi-juillet du rond-point jusqu'à la caisse d'épargne.

Concernant les travaux en sous-sol, sur la partie hyper centre, le réseau d'assainissement est en bon état et ne sera pas à remplacer, en revanche, le réseau d'eau sera à remplacer. Le SIAEPA a déjà réalisé une antenne supplémentaire de canalisation d'eau devant le musée sous le futur parvis en pavés, afin d'éviter tous travaux sur cet ouvrage.

Après cet exposé et en l'absence de question, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité la délibération concernant la modification du projet place de la Poissonnerie par le SDEC.

18/43 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU CALVADOS : TRAVAUX ROND POINT

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux d'aménagement d'entrée de ville, et notamment la rue du Général de Gaulle (RD4), le département du Calvados propose la signature d'une convention qui autorise la ville à réaliser les travaux sur le domaine public départemental et qui permet de définir les modalités de réalisation et d'entretien ainsi que la répartition du financement de ces travaux.

La Ville assurera l'étude de l'ensemble du projet depuis les études préliminaires jusqu'à l'établissement des dossiers de consultation des entreprises et réalisera l'ensemble des travaux. Le Département du calvados finance la chaussée sur les routes départementales ainsi que la signalisation directionnelle soit un montant de 83 119.50 € HT et 99 743.40 € TTC.

Après cet exposé et en l'absence de question, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité la délibération concernant la signature d'une convention avec le Département du Calvados pour les travaux sur le rond-point.

18/44 – FOURRIERE AUTOMOBILE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 07 juillet 2010, une création de fourrière automobile a été mise en place et une convention a été signée avec le garage MONZA, ZA de la GARE.

Il est cependant nécessaire de passer une convention supplémentaire avec un deuxième garage, dans les mêmes conditions que pour le précédent garage (cette deuxième fourrière aura, seule, à supporter les frais d'enlèvement et de son fonctionnement, la collectivité n'aura pas à être impliquée dans une quelconque dépense) ceci afin de pallier aux absences (congrés, week-end, ou autres indisponibilités) du 1^{er} garage.

Après cet exposé et en l'absence de question, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité la délibération concernant la signature d'une convention avec une deuxième fourrière automobile.

18/45 – VENTE VEHICULES

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la convention TEPCV signée le 14 décembre 2016, la collectivité s'est dotée de 3 nouveaux véhicules électriques : 1 camion type GOUPIL et 2 utilitaires type Kangoo.

Ces véhicules viennent d'être livrés, il convient maintenant de vendre 3 anciens véhicules :

Une voiture Peugeot 206 : 251 988 km, contrôle technique OK, n'est plus côté, un acheteur intéressé prix de vente : 700 €

Un utilitaire Peugeot expert : 198 995 km contrôle technique OK, n'est plus côté, un acheteur intéressé prix de vente : 700 €

Un petit camion IVECO : 138 380 km, n'est plus côté, pas de contrôle technique, vente à un professionnel à la meilleure offre.

Madame BLOTTIERE demande à quels prix avaient été achetés ces véhicules. Monsieur le Maire lui répond que la voiture 206 avait été achetée en 2009 à 3000 €. Pour les 2 autres véhicules qui sont beaucoup plus anciens, nous n'avons pas de référence de prix d'achat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident d'autoriser, à l'unanimité la délibération concernant la vente des véhicules Peugeot 206 à 700 €, Peugeot expert à 700 € et camion IVECO, vente à la meilleure offre.

18/46 – COMMISSION OPAH-RU

Monsieur le Maire indique que conformément à la convention « Opération de redynamisation du pôle rural d'Orbec pour le développement du territoire de l'Orbiquet (valant OPAH-RU) » signée le 22 décembre 2016 entre l'ex CDC du Pays de l'Orbiquet maintenant la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie, la Caisse des dépôts, les services de l'Etat et la Ville, une commission redynamisation de l'habitat doit être créée

L'objectif de cette commission est de suivre au sein de la ville les dispositifs du volet habitat. Les élus d'Orbec choisissant d'intégrer cette commission (3 maximum) composeront la commission de redynamisation de l'habitat auprès d'élus de la communauté d'agglomération de Lisieux, Soliha, DDTM, la caisse des dépôts, l'Architecte des Bâtiments de France.

La commission suivra l'aide au ravalement de façade et l'aide à la création d'accès aux logements situés au-dessus des commerces. Aides pour lesquelles la commune a budgétisé 60 000 € pour les façades sur 6 ans et 10 000 € d'aide à la création d'accès indépendants logements / commerces.

La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie doit délibérer également pour désigner ses membres.

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour intégrer cette commission en indiquant que lui souhaite y participer.

Monsieur LAUTONNE et Madame MACREZ sont candidats.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident la nomination des membres suivants au sein de la commission de redynamisation de l'habitat :

- Etienne COOL, 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Etienne COOL)
- Eveline MACREZ, à l'unanimité
- Gilles LAUTONNE, à l'unanimité

18/47 – MODIFICATION COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe que suite à l'entrée de Monsieur AUBRY Bruno dans le conseil municipal, il convient maintenant de le nommer dans les différentes commissions municipales :

COMMISSION TRAVAUX 9 membres

Monsieur AUBRY Bruno, nouveau conseiller municipal, souhaite intégrer des commissions communales. Celui-ci souhaiterait siéger à la commission de travaux.

Suite à la démission Monsieur DU MERLE : 1 poste vacant

Monsieur le Maire soumet au vote la candidature de Monsieur AUBRY Bruno en tant que membre de cette commission.

Voté à l'unanimité

COMMISSION ANIMATION ET EVENEMENTIEL 8 membres

Monsieur AUBRY Bruno, nouveau conseiller municipal, souhaite intégrer des commissions communales. Celui-ci souhaiterait siéger à la commission animation et événementiel

Monsieur le Maire propose de fixer à 9 le nombre de membres de la commission animation et événementiel.

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire soumet au vote la candidature de Monsieur AUBRY Bruno en tant que membre de cette commission.

Voté à l'unanimité

COMMISSION FETES ET CEREMONIES 8 membres

Monsieur AUBRY Bruno, nouveau conseiller municipal, souhaite intégrer des commissions communales. Celui-ci souhaiterait siéger à la commission fêtes et cérémonies

Monsieur le Maire propose de fixer à 9 le nombre de membres de la commission fêtes et cérémonies

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire soumet au vote la candidature de Monsieur AUBRY Bruno en tant que membre de cette commission.

Voté à l'unanimité

COMMISSION ASSOCIATIONS 9 membres

Monsieur AUBRY Bruno, nouveau conseiller municipal, souhaite intégrer des commissions communales. Celui-ci souhaiterait siéger à la commission associations

Suite à la démission Madame ADAM : 1 poste vacant

Monsieur le Maire soumet au vote la candidature de Monsieur AUBRY Bruno en tant que membre de cette commission.

Voté à l'unanimité

18/48 – SITE : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le maire indique que lors de la réunion du 21 mars 2018, le conseil syndical du SITE a décidé de modifier ses statuts afin de restituer aux 9 communes concernées (Beuvillers, Coquainvilliers, Hermival les Vaux, Glos, Lisieux, Oully le vicomte, Rocques, Saint Désir et Saint Martin de la Lieue), à compter du 1^{er} octobre 2018, la compétence « gestion et maintenance des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ». Cette compétence gestion du pluvial sera rattachée à la compétence assainissement qui sera intégrée à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie à compter du 1^{er} janvier 2020 en compétence obligatoire et non plus optionnelle. S'agissant d'une modification des statuts donnant lieu à un arrêté préfectoral, il est nécessaire que toutes les communes membres du SITE délibèrent.

Pour que cette modification soit effective, il est nécessaire que 2/3 des communes membres du SITE représentant au moins 50 % de la population délibèrent favorablement.

Après cet exposé et en l'absence de question, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité la délibération concernant la modification des statuts du SITE sur la compétence eaux pluviales.

18/49 – SITE : DESIGNATION DE 2 DELEGUES ET 1 SUPPLEANT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la gestion du SPANC avait été déléguée au SITE par l'ex Communauté de Communes du Pays de l'Orbiquet. Avec la création de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, cette compétence a été remise aux communes qui délèguent au SITE la gestion du SPANC.

Par arrêté préfectoral du 20 avril 2018, l'adhésion de notre commune au SITE pour la compétence SPANC a été confirmée.

Aussi, conformément aux statuts, le conseil municipal doit désigner ses représentants au sein de ce conseil syndical, à savoir 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Monsieur le Maire demande qui est candidat en indiquant que lui-même, en tant que président du SIAEPA, est candidat en tant que délégué titulaire.

Gilles LAUTONNE est candidat en tant que délégué titulaire

Eveline MACREZ est candidate en tant que déléguée suppléante

Après cet exposé et en l'absence de question, les membres du conseil municipal décident la nomination des membres suivants au sein du SITE :

- Etienne COOL, délégué titulaire, à l'unanimité
- Gilles LAUTONNE, délégué titulaire, à l'unanimité
- Eveline MACREZ, déléguée suppléante, à l'unanimité

18/50 – CLOTURE REGIE D'AVANCE OMAC

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 mai 2004 créant de la régie d'avance pour l'OMAC.

Cette régie ne présente plus d'intérêt aujourd'hui car elle fonctionne très peu, les prestations peuvent être réglées par mandat administratif (prestations d'artistes, cadeaux vicomtesse).

Il convient donc de la supprimer en accord avec le Trésorier Municipal

La suppression de cette régie prendra effet dès le 1^{er} juillet 2018.

Après cet exposé et en l'absence de question, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité la délibération concernant la suppression de la régie d'avance OMAC.

18/51 – TARIFS MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire informe des manifestations à venir organisées par la Commune et propose de fixer les tarifs et le nombre de tickets à mettre en valeur comme suit :

- Concert ORN du 07 juillet 2018 : : 200 tickets d'entrée à 12€ soit une encaisse de 2400€,
- Concert « DEBUSSY » du 1er septembre 2018 : 100 tickets d'entrée à 15€ soit une encaisse de 1500€

Et pour ces deux concerts : gratuit pour les jeunes de moins de 15 ans, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA.

Après cet exposé et en l'absence de question, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité la délibération concernant les tarifs des prochains concerts.

QUESTIONS DIVERSES

Madame RAMOS demande des nouvelles de la pose des ruches ?

Monsieur le Maire lui indique que les ruches ont été commandées et qu'une rencontre a lieu la semaine prochaine avec un apiculteur local (Christian PERRAUD) pour visiter l'endroit possible de leur installation.

Madame DROUET informe qu'il y a une voiture tampon 1 bis rue de Montreuil, qui est dégradée régulièrement.

Monsieur le Maire indique que le policier municipal sera missionné pour s'occuper de cette situation.

Monsieur LAUTONNE informe que le pont qui mène au parc de loisirs est très dangereux.

Monsieur le Maire indique qu'il en a parlé avec Guy MORIN, adjoint aux travaux, et que des travaux en régie vont être programmés.

Monsieur DELAFOSSE informe qu'il faudrait installer des panneaux d'interdiction de circulation pour interdire le passage des camions sur le pont menant au parc de loisirs.

Monsieur le Maire indique qu'il y a une maison d'habitation, mais que le nécessaire allait être fait.

Monsieur DELAFOSSE informe que depuis le changement de sens de circulation rue Grande, il y a un problème pour les camions qui viennent de la route de l'Aigle, qui restent coincés rue Grande. Il demande que des panneaux soient posés.

Monsieur le Maire lui indique qu'il y a des panneaux d'interdiction aux poids lourds déjà installés et qu'il y a surtout un problème avec les GPS que les chauffeurs suivent sans suivre la signalétique. Monsieur DELAFOSSE informe qu'il n'y a pas de panneau d'interdiction poids-lourds au niveau de l'entrée rue Croix aux Lyonnais.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra vérifier les panneaux installés et que nous rencontrons le même problème rue de Bernay en direction de l'A28, où un gros panneau a été installé et régulièrement des camions empruntent la portion interdite aux poids-lourds. Les services de gendarmerie verbalisent les chauffeurs qui indiquent suivre leurs GPS.

Monsieur DELAFOSSE demande si le moulin rue Saint Pierre est à vendre et à quel prix.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est en vente, qu'il y a eu une première estimation des domaines à 70000 €, estimation qui peut être réévaluée à la baisse au vu de l'état du bâtiment. Il indique qu'il y eu 4 visites, dont 2 personnes intéressées avec deux projets différents.

Monsieur DELAFOSSE s'interroge sur une personne des service techniques qui désherbe « à l'ancienne » avec une binette.

Monsieur MORIN, adjoint aux travaux, indique que cette personne n'a pas le droit de se servir du matériel électrique ou thermique. Les consignes de travail lui sont rappelées régulièrement. Suite à un départ en retraite d'un agent, une réorganisation du service technique doit être réalisée.

Monsieur DELAFOSSE demande des nouvelles de la balayeuse immobilisée.

Monsieur le Maire lui répond que la procédure est toujours en cours, que la machine a été expertisée, et l'expert a conclu à une défaillance d'une pièce de commande, et a reconnu la faute à la Société Mercurys. Tant que la procédure est en cours et la balayeuse non remise en état, aucun agent ne peut l'utiliser. Une autre méthode de désherbage a été testée et ajoute que beaucoup de communes rencontrent le même problème de pousse d'herbe depuis la non utilisation de produits phyto.

Madame COGE indique qu'il était temps de nettoyer « les Champs Barras ».

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'était pas possible, à cause du mauvais temps, de pouvoir couper l'herbe pour faire les foins.

Madame VERGER informe qu'au parc de loisirs, il y a un trou avec des bouteilles cassées à l'intérieur et que son petit-fils, en jouant, est tombé dedans et s'est ouvert le pied. Elle regrette ces gestes d'incivilités au parc et au lavoir également.

Madame BLOTTIERE ajoute que le soir et les week-ends, des jeunes se retrouvent au parc avec des scooters et cela génère des nuisances sonores, notamment pour les personnes habitant à proximité.

Monsieur le Maire répond qu'il faut le signaler à la gendarmerie qui pourra organiser des rondes au parc.

Monsieur BIENVENU demande des nouvelles de l'aire de jeux qui devait être montée au parc.

Monsieur MORIN indique qu'elle sera installée d'ici 15 jours.

Monsieur le Maire informe que le pressoir sera installé prochainement au carrefour de la rue du Général de Gaulle et de la RD 519 et sera ensuite fleuri par le service espaces verts.

Monsieur HULIN informe que samedi 23 juin a lieu la fête de la musique place Foch organisée par l'OMAC et l'Amicale du Personnel Communal.

Séance levée à 22H15